



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

04 novembre 2009

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans à compter du 04 Janvier 2005 (JO du 28 juin 2005)

PARACETAMOL EG 500 mg, comprimé effervescent
B/16 (CIP : 358 481-7)

PARACETAMOL EG 500 mg, gélule
B/16 (CIP : 337 666-8)

PARACETAMOL EG 1 g, comprimé
B/8 (CIP : 363 819-2)

PARACETAMOL EG 1000 mg, comprimé effervescent sécable
Boîte de 8 (CIP : 365 571-8)

LABORATOIRE EG LABO

paracétamol
Code ATC : N02BE01

Date de l'AMM : 15/11/2001 (500 mg comprimé effervescent), 18/08/1994 (500 mg gélule)
10/03/2004 (1g comprimé), 13/09/2004 (1g comprimé effervescent),

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indication Thérapeutique :

« Traitement symptomatique des douleurs d'intensité légère à modérée et/ou des états fébriles. »

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Ces spécialités ne sont pas suffisamment prescrites pour figurer dans les panels dont on dispose.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation médicale, économique et de santé publique.